

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 28 février 2024
Procès-verbal n° 24

Présents : Mme Maryse MOREAU
MM. François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE
Excusé : M. Jacky CHAUVIN.

Approbation du PV n° 23 (par voie électronique) du jeudi 22 février 2024 sans modification.

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :

- l'application de l'article 151.1.c des RG de la FFF (26.B.2 des RG de la LFNA) cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- l'article 167.4 des RG de la FFF doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

Les 09 et 10/03/24, les Départemental 3, 4 et 5 seront à 5 journées de la fin du championnat.

Les 06 et 07/04/24, les Départemental 1 et 2 seront à 5 journées de la fin du championnat.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN 2023 – 2024	MARS					AVRIL					MAI					JUN										
	2	9	16	23	30	1	6	13	20	27	1	4	8	9	11	18	20	25	1	8	15	22	29			
	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30								
Vacances scolaires et jours fériés																										
CHAMPIONNAT de D1 à D2 (poules de 12)	15	16	R	17	R	R	18	19	R	20	R	21			R	22								FC		
CHAMPIONNAT de D3 à D5 (poules de 10)	13	14	R	15	R	R	16	17	R	R	R	18			R	PC									FC	

Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22 :

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.

Article 26.B.2 des RG de la LFNA

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

Article 167.4 des RG de la FFF

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

4. Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.

Article 167.3 des RG de la FFF

qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Lavoux – Liniers	Poitiers Beaulieu ES
Availles en Châtellerault	Leigné sur Usseau	Poitiers Beaulieu FC
Beaumont St Cyr	Leignes sur Fontaine	Poitiers Cep
Biard	Les Roches La Villedieu	Poitiers Gibauderie
Blanzay	Ligugé	Sèvres Anxaumont
Bonneuil Matours	Mignaloux Beauvoir	Smarves Iteuil
Brion St Secondin	Migné Auxances	Sommières St Romain
Cenon sur Vienne	Mirebeau	St Benoît
Champagné St Hilaire	Moncontour	St Julien l'Ars
Château Larcher	Montmorillon	St Léger de Montbrillais
Châtellerault SO	Naintré	St Maurice Gençay
Chauvigny	Nieuil l'Espoir	St Savin St Germain
FC 3 vallées 86	Nord Vienne	St Saviol
GJ Avenir 86	Nouaillé Maupertuis	Stade Poitevin
GJ Espoir Sud Poitiers	Oyré Dangé	Valdivienne
GJ Montasèvres	Ozon	Vallée du Salleron
GJ VVM Chauvigny	Payroux Charroux Mauprévoir	Vicq sur Gartempe
Ingrandes	Poitiers 3 cités	Vouillé
Jaunay Marigny	Poitiers Asac	Vouneuil Béruges
La Pallu	Poitiers ASPTT	Vouzailles

DOSSIERS EN INSTANCE

Match n° 26664999 : Poitiers Cep (1) – Ligugé (3) en Départemental 2 poule B du 04/02/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 27683151 : Château Larcher (2) – Nouaillé (2) en Coupe Louis David du 18/02/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 27683184 : Usseau (1) – Monts sur Guesnes (1) en Coupe Jolliet-Rousseau du 18/02/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 27683294 : Coussay les Bois (2) – Nord Vienne (2) en Challenge des Réserves du 18/02/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 27445254 : Valdivienne (3) – St Maurice Gençay (3) en Challenge Marcel Renaudie du 05/11/23 remis le 14/01/24 et à nouveau remis le 28/01/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 27683272 : Colombiers (2) – Aailles en Châtellerault (2) en Challenge des Réserves du 18/02/24

Feuille de match informatisée reçue (27/02/24 à 22h57) et contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 27875162 : St Benoît (3) – Valdivienne (3) en Challenge Marcel Renaudie du 28/01/24 remis le 18/02/24

Feuille de match informatisée reçue (23/02/24 à 09h57) et contrôlée.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 26666833 : Nord Vienne (1) – Aailles en Châtellerault (1) en poule A du 28/01/24 remis le 25/02/24

Courriel du Club d'Aailles en Châtellerault (26/02/24 à 16h00)

Considérant que les arrêtés municipaux, sur les terrains de Morton et de Roiffé, sont conformes et datés du 23/02/24.

Par ces motifs, la Commission donne la rencontre à jouer à une date ultérieure à fixer.

Dossier transmis à la Commission sportive pour suite à donner.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 26804028 : Jaunay Marigny (1) – St Romans les Melle (1) 12/11/23 remis le 25/02/24

Courriel du club de St Romans les Melle (24/02/24 à 02h29) informant ne pas pouvoir se déplacer suite à un décès.

Compte tenu des circonstances, la Commission donne la rencontre à jouer à une date ultérieure à fixer.

Dossier transmis à la Commission sportive pour suite à donner.

Dossier classé.

COUPE JOLLIET ROUSSEAU

Match n° 27917060 : Pressac / Availles Limouzine (1) – Vivonne (1) du 18/02/24

Courriel de réclamation du club d'Availles Limouzine (18/02/24 à 18h57) sur la participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match.

La Commission a reçu les rapports de :

- Monsieur Patrick GALLOT, arbitre officiel désigné de la rencontre

- Pour les clubs de **Pressac** et **Availles Limouzine**:

Monsieur Maxime DEBIAIS (Président du club de Pressac)

Monsieur Gilles SOUCHAUD (Président du club d'Availles Limouzine)

Monsieur Lester YEATES (arbitre assistant)

Monsieur David FAUGEROUX (délégué)

Monsieur Lucas BESSEAU (joueur n° 6 et capitaine)

- Pour le club de **Vivonne** :

Monsieur Julien MADEUX (Président du club)

Monsieur Nicolas BITAUDEAU (arbitre assistant)

Monsieur Alexis SALZARD (joueur n° 6 et capitaine)

Monsieur Michel BONNEVALLE (banc de touche)

Rapport non reçu

Monsieur Quentin LACLOTRE (joueur n° 7), excusé par le club de Vivonne

Rapport complémentaire demandé à Monsieur Patrick GALLOT (arbitre officiel désigné de la rencontre) sur la vérification de l'identité du joueur n° 7 de Vivonne

Dossier en instance.

DIVERS

Courriels des clubs de Chasseneuil St Georges et Château Larcher :

Réponse par courriel.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 26529431 : St Benoît (1) – Montmorillon (2) en Départemental 1 du 25/11/23 remis le 24/02/24

- Match n° 26666803 : Mignaloux Beauvoir (2) – Ingrandes (1) en Départemental 2 poule A du 26/11/23 remis le 25/02/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 2723481 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.